

Deuxième feuille

N. 1.

Stanislas Verner

Adeline Blanchette

Le vingt janvier, mil huit cent quatre vingt huit, en
la dispense des trois bans de mariage, accordé par nous
en vertu d'un pouvoir à nous concédé par Mgr. J. S.
Rochamel Archevêque d'Ottawa, en aussi la dispense de
consanguinité en ligne collatérale au deuxième degré,
accordé par Mgr. J. S. Rochamel Archevêque d'Ottawa
en vertu d'un indult, ad decennium,
~~entre~~ entre Stanislas Verner, veuf de Martine Blanchette
de cette paroisse d'une part, et Adeline
Blanchette fille majeure de Paul Blanchette et
de feu Marie Anne Courtemanche de cette paroisse
d'autre part; ne s'étant déclaré aucun autre
empêchement au dit mariage, nous curé soussi-
gné avons reçu leur mutuel consentement de
mariage. et leur avons donné la bénédiction
nuptiale en présence de Paul Blanchette et
Edouard Verner, frères des contractants, Paul
Blanchette, ainsi que les contractants ont signé avec
nous. Lecture faite. Stanislas Verner. Adeline
Blanchette, Paul Blanchette. Sidore Champagnet
L'acte, ci-haut, a été assermenté devant moi à Thurso
le 3 juin 1909, par les soussignés tels que les contractants
Marie Turpin

Platani, Me., Commissaire

S. P.
Elodie Lefebvre.

Le vingt cinq janvier, mil huit cent quatre vingt huit,
nous curé soussigné, avons inhumé, dans la
paroisse de cette paroisse. le corps de Elodie, enfant
de Alberic Lefebvre et de Eudocie Davoust, décédée le
même jour à l'âge de sept ans. Étaient présents
Alberic Lefebvre, Charles Lefebvre, qui ont signé avec
nous. Lecture faite. Charles Lefebvre
Alberic Lefebvre, Platani, Me.,

L'acte, ci-haut, a été assermenté devant
moi à Thurso le 17 juin 1909, par le sou-
ssigné père de l'enfant.
Alberic Lefebvre, Platani, Me.,
Commissaire